

Date limite de dépôt :

05 avril 2024 à 17h00

APPEL

à PROJET

2024

**Mise à disposition des terres agricoles du
domaine dit du Ribayrot**

Communauté d'agglomération du Grand Narbonne
Pôle Attractivité économique et innovation sociale
Direction de l'économie, entrepreneuriat et agriculture
04 11 23 22 00
economie@legrandnarbonne.com

Préambule

Dans le cadre de son Programme Stratégique de Développement Agricole Durable (PSDAD), la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne souhaite favoriser l'émergence de dynamiques et de projets agricoles répondant à sa stratégie.

Dans ce but, le Grand Narbonne met à disposition à partir de l'année 2024, ouvert par appel à projets, une partie de ses terrains agricoles situés sur le Ribayrot. Cette revalorisation des terres vise à accompagner la phase de démarrage et de structuration des projets agricoles initiés sur le territoire.

Les projets soutenus doivent permettre de contribuer aux objectifs stratégiques du Programme Stratégique de Développement Agricole Durable du Grand Narbonne.

Les Objectifs de l'Appel à Projet :

- ✓ Trouver un gestionnaire pour le site du Ribayrot afin de valoriser un espace agricole pour des produits de saison sur tout ou une partie du site.
- ✓ Contribuer à l'approvisionnement en circuit court dans le cadre du plan alimentaire de territoire, ou encore valoriser cette production auprès de la restauration collective et hors domicile.
- ✓ Créer une vitrine diversifiée des cultures maraichères.
- ✓ Favoriser l'emploi et l'économie locale en faisant du site du Ribayrot un lieu de formation et de production de denrées alimentaires de proximité.
- ✓ Participer au maintien de la ceinture verte maraichère

Le Grand Narbonne est propriétaire du domaine du Ribayrot regroupant 12 parcelles cadastrales pour une surface totale de 5ha03a83ca hectares. Plan cadastral annexé au présent appel à projet.

BX0028	61a85ca
BX0031	04ca
BX0032	56a40ca
BX0033	49a35ca
BX0035	35a00ca
BX0036	12a55ca
BX0037	44a10ca
BX0185	02a50ca
BX0187	14a87ca
BX0189	66a39ca
BX0191	67a95ca
BX0205	92a83ca
Surface totale	5ha03a83ca

Chaque porteur de projet pourra candidater pour une partie ou toutes les parcelles listées dans le tableau suivant.

Tableau des parcelles :

BX0028	61a85ca
BX0031	04ca
BX0032	56a40ca
BX0033	49a35ca
BX0035	35a00ca
BX0037	44a10ca
BX0185	02a50ca
BX0187	14a87ca
BX0189	66a39ca
BX0191	67a95ca
BX0205	92a83ca
Surface totale	4ha91a28ca

Le site est également composé des éléments suivants :

- 1 Serre composée de 7 tunnels pour une surface au sol de 1800 m²
- 1 Station de pompage avec un droit d'eau sur le canal de la robine pour 30 m³/h et 50 000 m³/an
- 1 réseau d'eau brute sur l'ensemble du site voir plan en annexe
- 1 conteneur maritime pour le rangement sécurisé sur site de petit matériel et local phytosanitaire.
- 1 sanitaire (toilette sec)
- 1 compteur d'eau potable avec un robinet extérieur fonctionnel
- 1 compteur d'électricité
- 1 clôture ceinturant l'intégralité du site avec un portail d'accès principal donnant sur la route de Cuxac et un portail piéton donnant sur la robine pour l'entretien de la prise d'eau.

Constitution et instruction des dossiers

Préambule

- Les projets doivent présenter un caractère innovant et/ou structurant pour le territoire, c'est-à-dire qu'ils seront jugés en adéquation avec les besoins exprimés sur le territoire et la complémentarité avec les actions déjà conduites par les acteurs du territoire.
- Les dossiers déposés doivent être **complets et signés** (chaque rubrique doit être renseignée et les pièces justificatives transmises lors du dépôt du dossier)

Pour chaque projet présenté, le porteur de projet doit se doter d'outils pour évaluer l'impact de son action pour les publics concernés, (notamment l'évaluation de la situation des personnes en entrée et en sortie de parcours).

- La candidature peut porter sur tout ou partie du site, objet de l'appel à projets.

À qui s'adresse l'Appel à projets ?

Critères d'éligibilité

Peuvent répondre à l'Appel à Projets.

- Les associations
- Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire,

Critères de sélection des dossiers

- les dossiers proposant une valorisation de la production agricole issue du Ribayrot sur le territoire du Grand Narbonne,
- Participation à la création d'emplois et de débouchés économiques locaux,
- Ambition environnementale du projet,
- les dossiers proposant une action au profit des bénéficiaires de l'aide sociale,
- les dossiers présentant une action partenariale avérée (lettre d'engagement du partenaire à fournir),
- les dossiers ayant un caractère innovant (forme, partenariat, mutualisation des ressources et des moyens),
- les dossiers qui attestent de l'expérience et de la qualification des intervenants dans la thématique proposée,
- Favoriser l'accès à l'emploi et à l'alternance, notamment pour les primo- arrivants,
- Favoriser les liens entre les jeunes du territoire et les métiers de demain du Grand Narbonne,
- Les dossiers qui contribuent à favoriser la mixité sociale,

Les candidats seront reçus par le Grand Narbonne afin d'échanger sur les projets.

La « commission Agriculture » composée d'élus, de techniciens du Grand Narbonne examinera les projets au regard de l'éligibilité des dossiers et des critères définis ci-dessus. Le Grand Narbonne pourra associer à ce comité de sélection des organismes externes à la structure.

Elle soumettra ensuite ses propositions au Conseil Communautaire, qui attribuera les terrains au(x) candidat(s) sélectionné(s).

Comment faire pour déposer un projet ?

PROCEDURE DE DÉPÔT

Dossiers de candidature

Le candidat doit constituer un dossier de candidature composé de :

- o Une présentation du projet composé des éléments suivants :
 - Les moyens humains et financiers mobilisés
 - Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre
 - Un chiffrage de l'impact du projet pour l'emploi l'économie et l'environnement
 - Les preuves de partenariat
- o Pièces administratives :
 - Budget du projet
 - Budget prévisionnel de l'association
 - PV de la dernière Assemblée générale
 - Les derniers comptes approuvés
 - Les Statuts de l'association
 - Un extrait de situation au répertoire SIRENE

Le dossier de candidature est à déposer sous deux formats :

1. version papier du dossier à envoyer à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, 12 boulevard Frédéric Mistral – CS 50100 – 11 785 NARBONNE Cedex
2. version numérique à envoyer par mail à : j.formento@legrandnarbonne.com

Au plus tard le 05 AVRIL 2024 à 17h00

Après le dépôt du dossier, un accusé de réception de dossier est adressé au porteur de projet.

Les dossiers devront être réceptionnés complets et avant la date limite de dépôt. A défaut, l'action recevra un avis défavorable. A l'issue de la phase d'instruction, le Grand Narbonne pourra solliciter des pièces complémentaires auprès du candidat.

Contacts / Renseignements :

Communauté d'agglomération du Grand Narbonne

Pôle Attractivité économique et innovation sociale / Direction de l'économie, entrepreneuriat et agriculture

04 11 23 22 00

conomie@legrandnarbonne.com

Dispositions financières et conventionnement avec le Grand Narbonne

Le conventionnement prend la forme d'un commodat (contrat de prêt à usage) de 5 ans reconductible (annexe du présent règlement)

Les parcelles sont mises à disposition à titre gratuit et en l'état à la date de signature de l'état des lieux.

Un défrichage sera nécessaire sur certaines parcelles. Les travaux sont à la charge du candidat.

S'il le souhaite le candidat devra souscrire son propre abonnement à l'eau potable et à l'électricité

Pour l'eau brute le site est doté d'une prise d'eau sur la Robine et d'une station de pompage les frais liés à la consommation d'eau brute (redevance agence de l'eau) et entretien de la station de pompage restent à la charge du Grand Narbonne.

L'entretien de la serre composée des 7 tunnels sera à la charge du candidat.

Le conteneur maritime pourra être mis à disposition du candidat sur demande pour le stockage.

Pour des raisons de sécurité le candidat ne devra pas accéder au bâtiment d'habitation situé sur le site dont certains éléments présente des risques d'effondrement. Il ne fera pas usage de la parcelle BX0036.

Clôtures et portails d'accès au site, l'entretien des portails et des clôtures restent à charge du Grand Narbonne.

L'entretien des réseaux d'eau brute sur le site du Ribayrot reste à charge du candidat.

Eléments arborés, haies et fossés : le candidat veillera à conserver et entretenir les haies et les fossés de drainage.

Annexe Plan cadastral :

